

Code de déontologie



Table des matières

Importance de l'éthique 3

- Comment utiliser le Code de déontologie
- Comment signaler un comportement contraire à l'éthique
- Qu'advient-il si je fais un signalement?

Notre rôle dans un milieu de travail fondé sur l'éthique 5

- Appropriation du produit du travail
- Qu'en est-il du temps que je consacre à mes besoins personnels?
- Maintien de la réputation d'excellence
- Communications avec les médias

Respect de nos relations 7

- Respect de nos collègues
- Au service de nos membres et de nos clients
- Respect de nos partenaires

Éthique des relations d'affaires 9

- Sélectionner nos fournisseurs de manière équitable
- Comprendre les conflits d'intérêts
- Comment éviter un conflit d'intérêts
- Partager l'information de manière prudente
- Éviter la corruption et les pots-de-vin
- Accepter et offrir des cadeaux et des divertissements

Respect de la vie privée et de la confidentialité 13

- Traitement des renseignements de la Financière Forestiers
- Traitement des demandes de renseignements

Tenue de dossiers éthique 15

- Respect des droits d'auteur et des permis

Assurer l'intégrité financière et le maintien des contrôles internes 16

- Manipulation de l'argent
- Compréhension des règlements sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes

Protection de nos actifs 18

- Frais personnels
- Systèmes de communication

L'éthique et la loi 19

- Respect des normes professionnelles
- Connaissance et respect de la loi

Mise en application du Code de déontologie 21

- Remplir le formulaire d'adhésion au Code de déontologie et de la divulgation de conflits d'intérêts
- Comment communiquer avec nous
- Politiques d'appui
- Autres sources de renseignements

Importance de l'éthique



À la Financière Foresters™, notre mission est de nous faire le défenseur du bien-être des familles. Tous les jours, dans tout ce que nous entreprenons, nous tâchons d'atteindre notre objectif de manière éthique tout en respectant les plus hautes normes de professionnalisme.

Nous sommes fiers de notre réputation d'agir avec équité et honnêteté et nous nous attendons à ce que toutes les personnes qui sont associées à la Financière Foresters appliquent la même rigueur à l'égard de nos membres et de nos clients.

Le présent Code de déontologie énonce les principes et les pratiques

auxquels nous adhérons et que nous appliquons. Il fournit un cadre pour la prise de décision éthique dans l'exercice des affaires courantes de la Financière Foresters. Le Code repose sur quatre principes éthiques :

- Nous appliquons les plus hautes normes de professionnalisme, d'honnêteté, d'équité et de respect, aussi bien à l'égard d'autrui qu'à celui des actifs et des ressources de la Financière Foresters.
- Dans les questions liées à nos fonctions chez Foresters, nous nous assurons de servir au mieux les intérêts de nos membres et de nos clients.

- Nous appuyons et observons sans réserve l'ensemble des lois, des règlements et des politiques régissant nos pratiques commerciales.
- Nous évitons les situations qui nous placent en conflit d'intérêts avec nos obligations à l'égard de la société, de nos membres et de nos clients.

Comment utiliser le Code de déontologie

Le Code de déontologie de la Financière Foresters fait partie d'un programme global de déontologie et de conformité qui vise à encourager, à inspirer et à récompenser la bonne conduite. Quiconque est associé à la Financière Foresters est censé connaître le Code de déontologie et s'y conformer en tout temps.

Le présent Code s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, employés, représentants et employés contractuels de L'Ordre Indépendant des Forestiers, de ses filiales et de ses sociétés affiliées à travers le monde (collectivement, « la Financière

Foresters »), autres que ceux rattachés à des entreprises qui disposent d'un Code de déontologie propre, de pratiques des affaires conformes aux lois et règlements locaux et de normes respectueuses de l'esprit du présent Code. Nous nous attendons également à ce que nos fournisseurs et sous-traitants connaissent et respectent les principes énoncés dans le présent Code dans le cours de leurs relations et de leurs interactions avec la Financière Foresters et de toutes les activités qu'ils exercent au nom de Foresters.

Bien que le Code expose les grandes lignes de notre approche en matière de comportement éthique, il est impossible que tous les scénarios possibles soient abordés dans un seul document. Pour un examen plus approfondi et détaillé des lignes directrices relatives à une section donnée, consultez les politiques de la Financière Foresters mentionnées tout au long de la présente publication et répertoriées dans le dernier chapitre ou encore les politiques, guides et matériels de formation généraux et locaux.

Importance de l'éthique

Comment signaler un comportement contraire à l'éthique

Chez Foresters, nous nous sentons à l'aise de poser des questions, de demander conseil ou de signaler un comportement contraire à l'éthique connu ou présumé. Nous facilitons la tâche de poser des questions, de demander des éclaircissements ou de faire un signalement de la manière la plus pratique possible en offrant un éventail de possibilités, dont l'accès à un fournisseur de services anonyme et indépendant. Il est de notre devoir de soulever tout problème de cette nature auprès de notre gestionnaire ou de notre dirigeant ou de recourir à l'une des possibilités énumérées à la page 21. Ces possibilités sont offertes à quiconque est visé par le Code de déontologie.

Plus important encore, nous pouvons poser des questions ou signaler une inconduite dans un environnement exempt de représailles. La Financière Foresters ne tolère aucun acte de représailles à l'encontre de quiconque signale en toute bonne foi un cas d'inconduite connue ou présumée sur le plan éthique ou juridique.

En plus de demander des éclaircissements pour nous guider dans notre conduite personnelle, chacun de nous a la responsabilité de signaler tout comportement ou toute pratique commerciale potentiels ou présumés, tout conflit d'intérêts possible ou toute activité illégale contraires à l'éthique qui engage autrui. Si nous croyons avoir été mandatés pour agir de manière qui pourrait être contraire au présent Code sans le signaler dans un délai raisonnable, ce manquement sera considéré comme une acceptation de cet acte et constituera une violation du présent Code.

Qu'advient-il si je fais un signalement?

Les questions et les signalements sont bienvenus et confidentiels. Le fait de faire un signalement nous aide, aide nos collègues et aide l'organisation à clarifier les comportements appropriés et à protéger notre intégrité et notre réputation. Quiconque qui, de bonne foi, signale un cas d'inconduite présumée ou d'autres violations potentielles du Code de déontologie est protégé contre toute forme de représailles.

La Financière Foresters examine tous les signalements de conduite contraire à l'éthique connue ou présumée de manière appropriée et délicate. La Financière Foresters peut imposer des mesures disciplinaires ou mettre fin à sa relation avec un administrateur, un dirigeant, un employé, un représentant, un employé contractuel, un entrepreneur ou un fournisseur qui contrevient au présent Code ou aux politiques et aux lignes directrices d'appui. Si un tel manquement constitue une violation de la loi, des poursuites peuvent également s'en suivre.

Foire aux questions

Q J'ai été embauché par la Financière Foresters comme employé contractuel. Le Code s'applique-t-il à moi et ai-je l'obligation de remplir le formulaire d'adhésion et de divulgation chaque année?

R Oui. Tous les employés de la Financière Foresters, y compris les employés contractuels touchant un salaire, ont l'obligation de remplir le formulaire d'adhésion et de déclaration chaque année. Ce geste confirme votre acceptation du Code de déontologie tant que vous serez à l'emploi de la Financière Foresters et réaffirme votre engagement à le respecter pendant toute la durée de votre contrat de travail.

Q Où puis-je trouver une copie du formulaire annuel d'adhésion au Code de déontologie et de déclaration des conflits d'intérêts et comment dois-je remplir?

R Au mois de décembre de chaque année, les employés reçoivent un courriel contenant des instructions sur la façon de remplir ce formulaire. Les employés en congé doivent le remplir à leur retour au travail.

Notre rôle dans un milieu de travail fondé sur l'éthique



Alors que de nombreuses organisations ont des piliers dont certains sont axés sur la responsabilité sociale, la Financière Foresters existe à la seule fin d'enrichir la vie de ses membres et de ses clients, de leur famille et de la communauté où ils vivent. Nous donnons vie à cette vision de trois façons :

- Nous aidons nos membres et nos clients à satisfaire leurs besoins de sécurité financière en leur offrant des produits d'assurance, d'épargne et de placement de qualité.
- Nous proposons des bénéfices de membre¹ uniques qui aident nos

membres et leur famille à profiter davantage de la vie.

- Nous fournissons des occasions de servir la communauté grâce à des activités familiales et des événements intéressants parrainés par la Financière Foresters.

Notre réputation est l'un de nos biens les plus précieux et la protéger est une responsabilité qui nous concerne tous. Nous mesurons notre succès non seulement par nos résultats, mais aussi par la façon dont nous parvenons à ces résultats. En vue d'honorer notre engagement envers les valeurs d'intégrité :

- Nous agissons avec honnêteté, transparence et loyauté.
- Nous traitons les autres avec courtoisie et respect, même dans les situations difficiles ou empreintes d'émotions.
- Nous n'adhérons qu'aux normes éthiques les plus élevées.
- Nous prêtons attention à la façon dont les processus se déroulent, et non pas seulement aux résultats finaux.
- Nous adoptons une attitude ouverte et estimons les opinions, les styles et les antécédents d'autrui.

Appropriation du produit du travail

Tout produit du travail, programme, système informatique, cours de formation ou autre matériel que nous créons dans le cadre de nos fonctions respectives au sein de la Financière Foresters appartient à la Financière Foresters et rien ne peut être vendu ou partagé avec quiconque hors de

l'organisation sans l'autorisation écrite expresse de Foresters.

Qu'en est-il du temps que je consacre à mes besoins personnels?

Chacun a la liberté d'occuper ses temps libres comme il l'entend à l'extérieur de la société. Il peut s'agir de siéger à un conseil, de suivre une formation professionnelle, de participer à des activités politiques ou de faire du bénévolat. La Financière Foresters ne permet pas d'utiliser les heures de travail ou les lieux de la société pour poursuivre de telles activités. Celles-ci ne doivent pas non plus compromettre la capacité de Foresters de s'acquitter de ses responsabilités ni celle de ses membres et de ses clients, ni causer non plus des dommages à sa réputation. Chacun doit prendre soin d'éviter que sa participation au sein d'une association bénévole ou en tant que bénévole compromette sa réputation personnelle ou celle de la Financière Foresters.

¹ La description des bénéfices de membre que vous pourriez avoir repose sur l'hypothèse que vous êtes membre de la Financière Foresters. Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions spécifiques à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis.

Notre rôle dans un milieu de travail fondé sur l'éthique

Maintien de la réputation d'excellence

La Financière Foresters a investi des ressources importantes dans la création et la protection de son nom, de ses logos et de ses autres marques de commerce. La Financière Foresters est propriétaire de ces actifs et elle doit s'assurer que leur utilisation se limite à des fins commerciales légitimes et aux seules modalités établies par elle.

Lorsque nous représentons la Financière Foresters devant l'industrie ou dans un lieu public (p. ex., en participant à des conférences, en agissant comme conférencier ou comme présentateur devant des personnes ou des groupes ou en publiant du contenu en ligne dans des blogues ou sur les réseaux sociaux), nous devons nous assurer d'avoir les qualifications et les compétences nécessaires pour nous en acquitter

avec excellence de façon à renforcer notre réputation professionnelle et à donner une image positive de Foresters. Si l'un de vous envisage de prendre la parole au nom de la Financière Foresters, il devra en informer le service du marketing de la société.

Communications avec les médias

Pour s'assurer que toutes les demandes de renseignements des médias sont traitées rapidement, de manière appropriée et uniforme, le service du marketing de la société est le principal point de contact pour tous les médias, qu'il s'agisse de journaux, de revues spécialisées, des organes de presse en ligne, de la radio et de la télévision. Tous les communiqués de presse externes doivent être révisés au préalable par le service du marketing de la société. Quant aux nôtres, ils sont entièrement préparés et publiés par le

service du marketing de la société. Si un membre des médias communique avec nous, nous devons le diriger vers le service du marketing de la société. Les coordonnées pour les médias se trouvent sur le site foresters.com.

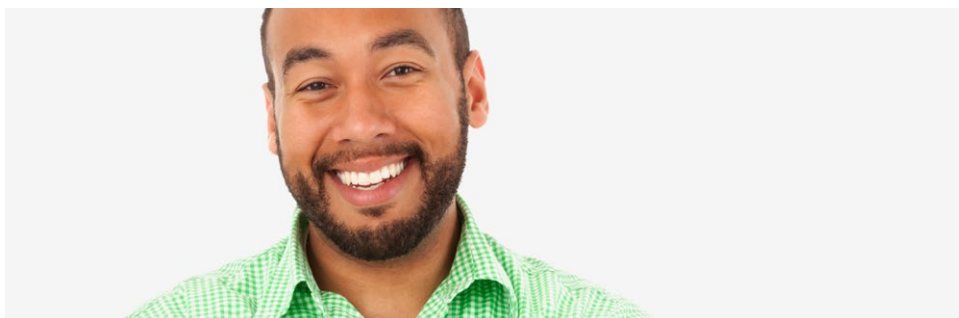
En tant qu'organisation moderne, la Financière Foresters utilise les médias sociaux comme Facebook pour atteindre un public diversifié et pour faire connaître ses réussites. Nos administrateurs des médias sociaux sont formés à l'utilisation de ces moyens de communication et aux réponses et aux commentaires à fournir conformément au présent Code. Seules les personnes autorisées à représenter la Financière Foresters sur les médias sociaux peuvent s'acquitter de cette tâche. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux politiques ou aux lignes directrices applicables.

Foire aux questions

Q J'ai élaboré l'essentiel d'un programme de formation qui a été bien accueilli à l'interne. Si j'accepte un nouvel emploi, j'aimerais l'inclure dans mon portfolio. Est-ce acceptable?

R Il est acceptable d'inclure dans votre CV ou dans votre portfolio professionnel des exemples de réalisations passées dans le cadre de vos fonctions chez la Financière Foresters, mais gardez à l'esprit que la Financière Foresters est propriétaire de tous les documents que vous y avez créés et qu'ils peuvent être ni vendus, ni modifiés ni partagés hors de l'organisation sans permission expresse.

Respect de nos relations



Respect de nos collègues

La Financière Foresters maintient un environnement de travail sain, productif et enrichissant où tous les employés sont respectés et valorisés, et où ils peuvent réaliser leur plein potentiel.

Tous les employés sont recrutés, rémunérés, affectés, punis ou promus en fonction de leurs capacités, de leur expérience, de leur rendement et de leurs compétences. Foresters est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et nous n'exerçons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la déficience, l'origine ethnique ou nationale, l'âge, la religion ou

la croyance, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou la situation de famille, l'état civil, la grossesse ou d'autres motifs visés par les lois sur les droits de la personne ou par la réglementation locale.

La Financière Foresters ne tolère aucune forme de violence ou de harcèlement en milieu de travail et prendra des mesures raisonnables pour prévenir et aborder de manière proactive et efficace quelque forme de violence ou de harcèlement que ce soit au travail.

– **Le harcèlement au travail** est une conduite en milieu de travail adoptée par une personne qui sait ou qui devrait normalement

savoir qu'elle est inopportune ou offensante. Cette conduite peut se traduire par des commentaires, des gestes ou des contacts fondés directement ou indirectement sur la race, la couleur, le sexe, la déficience, l'origine ethnique ou nationale, l'âge, la religion ou la croyance, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou la situation de famille, l'état civil, la grossesse ou d'autres motifs visés par les lois sur les droits de la personne ou par la réglementation locale en milieu de travail.

- **Le harcèlement sexuel** est une forme particulière de harcèlement en milieu de travail qui se manifeste par un comportement à caractère sexuel inopportun fondé sur le sexe ou l'orientation sexuelle, et il est également interdit formellement.
- **La violence au travail** consiste en l'utilisation ou en la tentative d'utilisation de la force physique contre un employé sur le lieu de travail causant ou pouvant causer

des dommages physiques. Elle consiste aussi à menacer ou à avoir des comportements qui pourraient être interprétés comme étant une menace d'utiliser la force contre cette personne qui pourrait lui causer des dommages physiques. Le harcèlement au travail peut également se produire dans le cadre de fonctions occupées à l'externe ou par l'usage des médias sociaux. Quel que soit le lieu, les règles énoncées dans le présent Code s'appliquent.

Pour de plus amples renseignements sur ce qui constitue du harcèlement au travail, du harcèlement sexuel ou de la violence au travail ou encore sur les mesures à prendre si l'un de nous ou quelqu'un que l'on connaît a été victime de harcèlement, veuillez vous reporter à notre politique de respect en milieu de travail, au programme de sensibilisation à la violence et au harcèlement ou encore communiquez avec un représentant du service des ressources humaines.

Respect de nos relations

Au service de nos membres et clients

Chez la Financière Foresters, enrichir la vie de plus de trois millions de membres et de clients est notre raison d'être. Nos membres et nos clients ont placé leur confiance en nous et nous renforçons cette confiance chaque jour par nos actions et nos comportements.

Quelles que soient nos fonctions, nous devons tous agir au mieux des intérêts de nos membres et de nos clients. Nous devons être respectueux du temps de nos interlocuteurs et être attentifs à leurs besoins et leur fournir des services et un soutien tout au long des relations que nous entretenons avec eux. Nous devons les traiter de façon équitable, y compris lorsque nous abordons les plaintes ou les différends. Le matériel publicitaire, promotionnel ou autre que nous fournissons aux membres et aux clients doit présenter un objectif clair et un contenu honnête, exact et équitable. Il doit être facile à comprendre, tout en étant fondé sur des faits et sur les principes de bonne foi et de loyauté.

Certains membres du personnel (p. ex., les tarificateurs, les

représentants du centre d'appel, les actuaires, les comptables ou les gestionnaires de fonds) doivent également se conformer aux règlements sur le maintien des qualifications professionnelles et sur les permis ainsi qu'aux politiques, procédures et lignes directrices de la Financière Foresters. Ces personnes sont tenues de connaître et de respecter les politiques établies et modifiées de temps à autre par Foresters pour s'assurer qu'elles fournissent les meilleurs conseils. Elles doivent avoir des connaissances à jour sur les produits financiers, les bénéfices et les services offerts directement ou indirectement par la Financière Foresters ainsi que des outils de soutien, des systèmes et des méthodes de Foresters applicables à leurs fonctions.

Respect de nos partenaires

La Financière Foresters estime que le développement et la prospérité de nos membres, de nos clients et de leur famille sont liés à la communauté dans laquelle ils vivent. Nous mesurons notre succès non seulement par notre solidité financière, mais aussi par l'incidence positive que nous avons sur nos

membres et clients, sur leur famille et sur leur communauté.

Nous fournissons des possibilités de bénévolat inspirantes grâce à nos partenariats pour le soutien des causes vouées aux enfants. Cultiver des relations durables avec les partenaires communautaires est un volet important de notre identité et de ce qui nous distingue sur le marché. Nous devons traiter tous les partenaires communautaires conformément à des normes élevées en matière d'honnêteté, d'équité et de courtoisie, et rechercher et échanger continuellement des commentaires pour améliorer l'effet que nous avons collectivement sur l'atteinte de nos objectifs d'investissements ainsi que ceux de nos partenaires.

Lorsque nous participons à nos activités de bénévolat, il est important de nous rappeler que nous représentons la Financière Foresters et que le présent Code de déontologie s'applique aussi aux activités de bénévolat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre Code déontologique des bénévoles au service des adhésions de Foresters House, à Toronto.

Foire aux questions

Q Si je crois être victime de harcèlement de la part d'un employé en dehors des heures de travail, cela est-il tout de même considéré comme du harcèlement au travail?

R Le harcèlement peut se présenter sous de nombreuses formes, y compris dans le cadre de fonctions occupées à l'externe ou par l'usage des médias sociaux. Quel que soit le lieu, les règles énoncées dans le présent Code sont applicables, et aucune forme de harcèlement ou de violence ne sera tolérée.

Q Que faire si mes collègues de travail me mettent mal à l'aise en se moquant de mes antécédents culturels?

R Il est important de signaler cette situation, car elle contrevient au Code.

Q Une collègue a fait une erreur et notre gestionnaire s'est mis en colère et s'en est pris fortement à elle devant l'équipe, ce qui nous a fait nous sentir mal à l'aise. Est-ce tolérable?

R Non. Ce comportement est inacceptable et il doit être signalé.

Éthique des relations d'affaires



La Financière Foresters compte sur des fournisseurs externes pour un bon nombre de biens et de services. Il peut s'agir de fournisseurs de technologies complexes, de services de restauration, de fournisseurs d'articles de bureau ou d'autres nécessités de l'entreprise. Il est essentiel que nous développions et maintenions des relations d'affaires empreintes d'intégrité et de respect définies par des attentes professionnelles mutuelles au plus haut niveau.

Sélectionner nos fournisseurs de manière équitable

La Financière Foresters sélectionne ses fournisseurs dans le cadre d'une concurrence loyale et sur la base du mérite, de la compétitivité, du prix, de la fiabilité et de la réputation. L'utilisation des fonds de la Financière Foresters pour l'approvisionnement doit être dûment approuvée au préalable, et toutes les dépenses doivent être justifiées comme étant des dépenses d'entreprise. Dans le cas des approvisionnements principaux, une évaluation appropriée des risques

répondant au principe de précaution doit être effectuée et approuvée conformément aux politiques et aux procédures de la Financière Foresters avant l'engagement de fonds ou le début de la fourniture des services ou des produits.

Compréhension des conflits d'intérêts

Lorsque nous représentons la Financière Foresters, nous devons impérativement éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu. Nous sommes en conflit d'intérêts lorsque notre intérêt privé entrave de quelque façon que ce soit notre travail au sein de la Financière Foresters ou auprès de nos membres et de nos clients. Nous sommes également en conflit d'intérêts lorsque nous posons des gestes ou détenons des intérêts qui rendent difficile l'accomplissement de nos tâches de manière objective et efficace. Par conséquent, nous

ne devons pas favoriser nos propres intérêts au détriment des grands intérêts de l'organisation ni nous livrer à des activités qui pourraient être en concurrence ou en conflit avec les objectifs et la mission de secours mutuel de la société. Non seulement devons-nous éviter tout conflit d'intérêts réel, mais nous devons aussi nous assurer de ne pas nous trouver dans des situations qui pourraient être perçues comme un conflit d'intérêts. Voici quelques exemples de situations de conflit d'intérêts :

- Nous faisons affaire avec des personnes qui sont actuellement ou qui deviendront plus tard des amis ou des membres de la famille.
- Nous vivons une relation amoureuse avec un ou une collègue de travail qui relèvent de nous.
- Un membre de la famille ou un ami détient un intérêt financier auprès d'un fournisseur potentiel.

Éthique des relations d'affaires

Compréhension des conflits d'intérêts (suite)

– Nous sommes liés à des accords conclus entre la Financière Foresters et des fournisseurs de telle sorte que nous ou un membre de notre famille pourrions en tirer un gain ou un profit personnel, quel qu'il soit.

Dans toute situation où un ami ou un membre de la famille détient un intérêt financier ou personnel dans une affaire qui pourrait être portée à la connaissance de la Financière Foresters, chacun de nous a le devoir de le signaler immédiatement. Une divulgation complète doit notamment être faite avant toute approbation, toute participation, tout vote ou toute autre action qui amèneraient la Financière Foresters à conclure une entente contractuelle avec un tiers et où un conflit potentiel ou perçu pourrait surgir.

Comment éviter un conflit d'intérêts

La meilleure façon d'éviter toute situation de conflit d'intérêts entre nous et la Financière Foresters est de le signaler intégralement dès que possible. Pour ce faire, remplissez

le formulaire d'adhésion au Code de déontologie et de la divulgation de conflits d'intérêts de Foresters et soumettez-le à une personne en position d'autorité comme votre gestionnaire ou un dirigeant de Foresters.

Pour prévenir tout scénario de conflit d'intérêts potentiel, la Financière Foresters interdit expressément l'embauche de membres de la famille ou de personnes qui sont étroitement liées, comme dans le cas d'une cohabitation, un conjoint, un petit ami ou un partenaire, lorsqu'ils sont dans une relation de subordonné à supérieur ou qu'ils influencent les décisions concernant l'embauche, la promotion, l'évaluation du rendement, la supervision, la révision des salaires ou la cessation d'emploi d'une partie par l'autre. Cette politique s'applique aussi lorsque des personnes deviennent apparentées ou établissent une relation intime une fois que la voie hiérarchique a été mise en place.

Si nous nous trouvons dans une de ces situations ou dans toute situation qui pourrait nous placer en conflit d'intérêts potentiel, il nous appartient de le communiquer à un gestionnaire ou à un dirigeant. Pour assurer

une totale objectivité, la Financière Foresters encourage l'une ou l'autre partie à muter vers un autre service ou à démissionner volontairement. En l'absence d'une telle décision, la Financière Foresters pourra retirer l'un ou les deux employés de leurs fonctions.

Les lignes directrices contenues dans le présent Code couvrent un certain nombre de situations courantes, mais il ne pouvait prévoir toutes celles qui pourraient se produire. À tout moment, le bon sens doit prévaloir, et dans le doute, nous devons demander des éclaircissements et des conseils à un membre du service juridique, du service de la conformité, du service de l'audit interne ou du service des ressources humaines.

Foire aux questions

Q Un ami de longue date a récemment été embauché par un fournisseur de la Financière Foresters. Nous nous fréquentons depuis de nombreuses années. Avec le nouvel emploi de mon ami, notre amitié s'est-elle transformée en un problème éthique?

R La politique de la Financière Foresters ne vise pas à perturber les amitiés personnelles. Toutefois, si vous sélectionnez ou supervisez le fournisseur ou la personne elle-même au nom de Foresters, vous devez signaler votre cas à la direction et peut-être vous soustraire à la prise de décisions sur le fournisseur.

Éthique des relations d'affaires

Partager l'information de manière prudente

Nous devons établir des relations solides et durables avec nos prestataires de service et nos fournisseurs de produits et leur faciliter le plus possible la tâche pour faire affaire avec nous. Pour les aider à s'acquitter de leurs mandats, nous devons souvent partager nos plans, nos objectifs, nos politiques et nos normes ainsi que toutes nos mises à jour.

Lors que nous communiquons avec nos prestataires de services et nos fournisseurs, nous devons éviter de répandre des rumeurs, des spéculations ou des renseignements trompeurs. Nous ne devons faire aucune promesse que nous ne pouvons tenir ni tirer aucun avantage déloyal sur autrui. Nous devons éviter les actions qui pourraient être interprétées comme de la manipulation, de la dissimulation ou de l'usage abusif de données,

de la présentation erronée de faits ou d'autres pratiques malhonnêtes.

Nous devons également prendre soin de ne pas discuter des affaires de la Financière Foresters, en particulier des projets d'achats d'envergure, dans des lieux publics ou à des endroits où nous pourrions être entendus par des fournisseurs de passage, ou avec des membres de la famille et des amis ou encore avec des membres ou des clients qui sont associés au fournisseur actuel ou potentiel.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la politique d'approvisionnement de la Financière Foresters.

Éviter la corruption et les pots-de-vin

Lors de la négociation ou de la conclusion de contrats ou d'autres accords officiels avec des particuliers ou des entreprises pour des produits ou des services professionnels, nous devons nous laisser guider

uniquement par le bien-fondé de l'accord afin d'en retirer des avantages pour les membres et les clients de la Financière Foresters, et éviter tout comportement qui influencerait ou qui serait perçu comme influençant l'impartialité du jugement. Nous ne devons pas offrir ni accepter des cadeaux qui pourraient être interprétés comme des pots-de-vin ou des commissions. Avoir recours à un pot-de-vin signifie utiliser un moyen pour donner un avantage financier ou autre à quelqu'un afin de l'encourager à s'acquitter de ses fonctions ou à prendre part à des activités de façon incorrecte, ou encore à le récompenser pour l'avoir déjà fait. On peut chercher à influencer un décideur en lui donnant un avantage bien supérieur à ce qui pourrait légitimement être attendu dans le cadre d'un processus d'appel d'offres. Les pots-de-vin constituent un crime dans la plupart des pays. Les organisations et leurs administrateurs, leurs dirigeants et leurs employés peuvent s'exposer à de graves

conséquences s'ils se trouvent en violation des lois anticorruption.

Dans la conduite de nos affaires, nous ne devons pas nous laisser influencer ni tenter d'influencer par des pots-de-vin, des cadeaux, des faveurs, des commissions, des remises ou d'autres avantages personnels. De même, nous ne devons jamais offrir ni promettre des cadeaux, des faveurs ou des avantages personnels à des intervenants qui nous fournissent un soutien ou de la supervision tels que les organismes gouvernementaux ou le personnel apparenté.

À moins d'une autorisation écrite de la direction, il est interdit d'accepter de l'argent ou son équivalent ou encore tout élément de valeur en liaison avec la négociation d'une transaction commerciale.

Éthique des relations d'affaires

Accepter et offrir des cadeaux et des divertissements

De temps à autre, nous pouvons nous faire offrir ou recevoir des cadeaux, des faveurs, des avantages ou des divertissements (dons de courtoisie) de la part de fournisseurs et d'autres partenaires d'affaires. Qu'ils soient donnés ou reçus, les dons de courtoisie doivent être évités complètement à moins d'être de faible valeur (moins de cent dollars), comme dans le cas d'articles promotionnels tels que des stylos, des casquettes, des blocs-notes ou des tasses. Nous pouvons aussi être tenus de signaler un don de courtoisie ou d'obtenir une approbation préalable à cet égard. Si nous ne sommes pas sûrs de savoir si un article peut être offert ou reçu, nous devons en discuter avec notre gestionnaire.

Foire aux questions

Q Un important partenaire commercial m'a récemment offert d'utiliser sa résidence secondaire pour la fin de semaine. Comme elle lui appartient, cela ne lui coûte vraiment rien de me laisser y séjourner. Puis-je y aller?

A Non. Cette offre est d'une grande valeur même si le partenaire commercial n'a rien à « payer » pour votre séjour. Accepter cette offre est une violation des politiques de la Financière Foresters. Vous devez la signaler à votre gestionnaire ou demander conseil au service des ressources humaines ou au service juridique.

Q Je suis un spécialiste de la planification d'événements à la Financière Foresters. À l'occasion des Fêtes, les hôtels et les autres endroits que j'ai utilisés m'ont envoyé une bouteille de vin ou une boîte de chocolats pour nous remercier d'avoir fait affaire avec eux. Suis-je autorisé à les accepter?

A Oui. Le cadeau est fourni peu fréquemment et est de faible valeur. S'il s'était agi de plusieurs cadeaux provenant de la même entreprise, vous devriez examiner si un conflit d'intérêts existe. Pour toute question, parlez-en à votre gestionnaire ou à un représentant des ressources humaines ou du service juridique.

Respect de la vie privée et de la confidentialité



Dans le cadre de nos fonctions au sein de la Financière Foresters, nous avons souvent accès à des renseignements confidentiels concernant la Financière Foresters, ses membres, ses clients, ses employés et d'autres organisations avec lesquelles la société fait affaire.

Ces renseignements peuvent comprendre des secrets commerciaux, des dossiers des employés ou du personnel, des dossiers médicaux, des plans d'affaires et des projets d'entreprise, des prévisions de ventes, des stratégies de marketing, des listes de clients, des établissements de prix et des

stratégies de tarification, des plans de construction, des listes d'articles de fournisseurs, de nouvelles occasions d'affaires et des données sur la recherche et le développement.

Traitement des renseignements de la Financière Foresters

Les dossiers, fichiers, données et renseignements techniques de nos membres et de nos clients sont essentiels à notre réussite et doivent être protégés en tout temps. La communication inappropriée de renseignements peut avoir

des conséquences très graves et potentiellement entraîner des poursuites judiciaires contre la Financière Foresters ou entacher son image ou sa réputation. Même après avoir cessé notre association avec la Financière Foresters, nous avons l'obligation de protéger les renseignements confidentiels que nous détenons. C'est pourquoi nous devons retourner tous les fichiers, dossiers ou autres renseignements en notre possession.

Nous devons traiter les renseignements confidentiels avec soin et les protéger contre leur divulgation à quiconque sans un objectif commercial légitime. Plus précisément, les dossiers et les fichiers des administrateurs ou des employés de Foresters ne peuvent être accessibles qu'à des fins commerciales légitimes et les renseignements qu'ils contiennent doivent demeurer confidentiels.

Nous devons être particulièrement prudents à l'égard des renseignements de la Financière Foresters lorsque nous communiquons par courriel, sur les médias sociaux ou sur Internet. La communication numérique de renseignements nous expose à des risques si par inadvertance elle comprend des renseignements confidentiels ou exclusifs.

Foresters maintient une politique en matière de rangement du bureau qui exige que tous les employés veillent à ce que leurs lieux de travail, tables de travail, bureaux et espaces communs ne fournissent pas un accès non autorisé à des renseignements confidentiels en format papier ou sous forme électronique.

Pour de plus amples renseignements sur le traitement des renseignements, reportez-vous à la politique sur la vie privée et la confidentialité et la politique en matière de rangement du bureau de la Financière Foresters.

Respect de la vie privée et de la confidentialité

Traitement des demandes de renseignements

Les renseignements personnels que nous recueillons et conservons sont protégés par la loi. Nous ne demandons ni ne divulguons des renseignements personnels qu'aux personnes œuvrant au sein de la Financière Foresters lorsque ces personnes ou nous-mêmes devons y accéder pour pouvoir accomplir notre travail. Lorsque nous divulguons des renseignements personnels dans ces circonstances, nous devons mentionner clairement qu'ils sont confidentiels et qu'ils doivent être traités de manière appropriée.

Les renseignements personnels concernant les membres, les clients et les employés ne doivent pas être communiqués à l'extérieur de l'organisation, à moins d'avoir obtenu leur autorisation ou d'avoir l'assurance que la loi l'exige ou encore lorsque nous avons une autorisation légale ou celle de la Financière Foresters en bonne et due forme pour le faire.

Nous devons protéger et garder les renseignements personnels de nos employés confidentiels et nous assurer qu'ils ne sont pas communiqués à quiconque, sauf s'il s'agit de renseignements directement liés à leur rendement au travail (p. ex., évaluation du rendement, salaires ou renseignements médicaux).

Si une personne ou une entreprise non autorisée demande la divulgation de renseignements personnels à propos de nos membres, de nos clients ou de nos employés, nous devons refuser et, si nécessaire, demander conseil à un gestionnaire, un dirigeant ou un représentant du service juridique, du service de la conformité, du service d'audit interne ou du service des ressources humaines.

Foire aux questions

Q Je suis un employé du centre d'appels et j'ai reçu récemment un appel de quelqu'un demandant si son ex-conjointe avait enlevé son nom comme bénéficiaire de sa police d'assurance. Puis-je fournir ces renseignements?

R Non. Tous les renseignements sur les titulaires de police, les membres et les employés doivent rester confidentiels. Nos membres sont les titulaires de la police et non les bénéficiaires. Le titulaire de la police doit fournir les autorisations pour partager ses renseignements.

Q Je comprends que les renseignements que j'utilise dans le cadre de mon travail sont considérés comme « confidentiels ». Est-ce que cela signifie que je ne peux en parler à personne, pas même à d'autres employés?

R Le mot confidentiel signifie que les renseignements sont considérés comme privés et qu'ils doivent être protégés. Parlez-en uniquement avec ceux qui ont « besoin de savoir » pour accomplir leur travail. Si vous avez des doutes, demandez l'aide de votre gestionnaire pour clarifier la situation.

Tenue de dossiers éthique



La Financière Foresters doit tenir des dossiers fiables et précis afin de répondre à ses obligations légales et financières et de gérer ses affaires. Les dossiers de la Financière Foresters comprennent tous les documents papier et électroniques liés à ses activités.

Nous devons tous respecter les politiques de gestion des documents de la Financière Foresters qui précisent la durée de conservation des documents et des dossiers pour en assurer un fonctionnement efficace et pour répondre aux exigences financières, légales et réglementaires. Ces politiques fournissent aussi des orientations sur la façon adéquate de détruire et d'éliminer les dossiers.

Les membres de notre personnel directement responsables de la

comptabilité ou de la tenue de dossiers doivent faire preuve de diligence dans l'application de pratiques conformes au bon usage. Nous ne devons pas modifier, dissimuler ou falsifier des documents ou des dossiers. Nos livres et dossiers doivent refléter avec précision toutes les transactions commerciales. La non-divulgaration ou la non-consignation de revenus, dépenses, actifs ou passifs est interdite.

Pour de plus amples renseignements sur la tenue de dossiers, reportez-vous à la politique de gestion des documents de la Financière Foresters.

Respect des droits d'auteur et des permis

Une grande partie des renseignements, du matériel ou des actifs que nous utilisons

dans le cadre de notre travail au sein de la Financière Foresters sont protégés par les lois sur les droits d'auteur ou assujettis aux exigences en matière de délivrance de permis. Il peut s'agir de logiciels, de livres, de publications commerciales et de revues spécialisées. Les droits de propriété intellectuelle pour des documents comme des présentations, des diapositives, des documents de formation ou le produit du travail des fournisseurs, des consultants ou d'autres intervenants pourraient aussi devoir être protégés. Il est illégal de reproduire, de distribuer ou de modifier tout matériel protégé par des droits d'auteur sans autorisation appropriée. Nous devons aussi prendre soin d'éviter d'installer ou d'utiliser des logiciels ou d'autres matériels qui sont assujettis à des conventions de droits d'utilisation.

Pour de plus amples renseignements portant particulièrement sur les logiciels, reportez-vous à la politique sur la sécurité de l'information et aux normes de sécurité connexes de la Financière Foresters.

Foire aux questions

Q Je naviguais sur Internet et j'ai trouvé quelques informations concernant notre marché. J'ai téléchargé l'article et je voudrais l'utiliser dans le cadre d'un projet que je suis en train d'élaborer. Les lois en matière de droits d'auteur s'appliquent-elles à Internet?

R Les documents accessibles sur Internet peuvent être protégés par des droits d'auteur et, si c'est le cas, vous aurez besoin d'une autorisation pour les utiliser. Communiquez avec l'auteur pour obtenir son autorisation et, lorsque vous utilisez le document, assurez-vous de bien en citer la source.

Q Je fais régulièrement du ménage dans mes fichiers et documents électroniques. Y a-t-il des règles précisant les documents qui doivent être conservés et ceux qui doivent être supprimés?

R Les documents électroniques constituent aussi des dossiers de l'entreprise et ils doivent être conservés pendant la même durée que les documents papier. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la politique de gestion des documents et les calendriers de conservation.

Assurer l'intégrité financière et le maintien des contrôles internes



Comme toutes les institutions financières, la Financière Foresters est tenue par la loi de mettre en place des procédures pour prévenir, détecter et signaler tout cas présumé de blanchiment d'argent ainsi que toute personne et toute organisation soupçonnées d'activités terroristes.

Tous les employés de la Financière Foresters sont tenus de suivre la formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

Manipulation de l'argent

Lorsque nous manipulons de l'argent ou des instruments de valeur dans l'exercice des activités de la Financière Foresters, nous devons comprendre que nous sommes en situation de « relation de confiance ». Tous les fonds recueillis pour le compte de la Financière Foresters ou de nos membres et de nos clients doivent être reçus en bonne et due forme et rapidement transmis aux autorités

compétentes de Foresters. En aucun cas, une personne associée à la Financière Foresters ne doit utiliser ces fonds à des fins personnelles ou à d'autres fins. Toutes les personnes visées par le présent Code de déontologie doivent connaître et respecter la différence entre leur propre argent, les fonds de nos membres ou de nos clients et les fonds de la Financière Foresters. L'amalgamation de fonds, ce qui signifie réunir des fonds de la société avec des fonds de membres ou de clients ou encore avec des fonds personnels, est strictement interdite. Toutes les transactions qui nécessitent un transfert de fonds doivent être gérées en totalité, avec précision et en temps opportun.

Comprendre les règlements sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes

Les institutions financières peuvent devenir la cible de terroristes ou de criminels qui souhaitent blanchir de l'argent ou financer des activités terroristes ou d'autres activités criminelles. Le blanchiment d'argent est une méthode qui vise à transformer l'argent « sale » provenant d'activités criminelles en argent « propre » de façon à ce que sa véritable origine soit difficile à retracer. Le financement d'activités terroristes est un processus par lequel l'argent est utilisé pour financer le terrorisme.

Assurer l'intégrité financière et le maintien des contrôles internes

Comprendre les règlements sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes (suite)

La Financière Foresters est tenue de maintenir des programmes, des politiques et des pratiques permettant de détecter et de prévenir le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, et de se conformer à la loi. Nous devons tous nous assurer de bien identifier nos clients et signaler tout versement de primes ou d'autres activités suspectes au chef de la conformité.

Plus précisément, chacun de nous qui manipulons de l'argent ou qui appliquons les procédures associées à la création de nouveaux comptes clients doit connaître et respecter ces programmes, politiques et procédures. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes de la Financière Foresters ou communiquez avec le chef de la conformité.

Foire aux questions

Q Qu'est-ce qu'une activité de contrôle?

R Une activité de contrôle est une procédure qui est mise en place afin de soutenir les objectifs de l'entreprise, de gérer les risques et de faciliter la détection des anomalies. Ces contrôles visent à s'assurer que les renseignements sont exacts, opportuns, complets, fiables et cohérents. En voici quelques exemples :

- politiques, normes et lignes directrices organisationnelles;
- répartition des tâches;
- examen et supervision de l'information privilégiée par la direction;
- processus automatisés et limites d'approbation;
- rapprochements de comptes et totaux de contrôle;
- assurance qualité (examen);
- contrôles d'accès aux applications et aux systèmes informatiques et leur modification.

Q Je suis mal à l'aise avec certains versements de primes que nous avons reçus lors d'une récente proposition d'assurance. Les fonds proviennent de différentes sources, y compris d'un mandat bancaire et de plusieurs chèques tirés de différents comptes bancaires. Je crains qu'il puisse s'agir d'une situation de blanchiment d'argent. Que dois-je faire?

R Parlez de vos préoccupations à votre gestionnaire ou à votre chef de la conformité.

Q Je crains qu'un collègue soit en train de commettre une fraude contre la Financière Foresters, mais je n'en suis pas vraiment sûr. Que dois-je faire?

R Si vous avez des soupçons, vous devez nous en faire part. Vous pouvez parler en toute confidentialité avec l'unité des enquêtes spéciales ou le directeur des affaires juridiques et chef de la conformité à l'échelle mondiale ou encore utiliser le service mondial de signalement confidentiel en matière de conformité, et ce, de façon anonyme si vous le souhaitez, pour faire part de vos inquiétudes.

Protection de nos actifs



Les actifs de la Financière Foresters, que ce soit les appareils, l'équipement, les véhicules, les bâtiments, les systèmes, les téléphones, les appareils mobiles, les ordinateurs et les photocopieurs, les cartes de crédit et d'appel professionnelles, le courrier électronique, la messagerie instantanée, la messagerie vocale ou les systèmes de courrier traditionnels, doivent uniquement être utilisés dans la poursuite des activités de la Financière Foresters.

Cette disposition n'interdit pas un usage personnel occasionnel et minime de ces actifs tant qu'il est

convenablement divulgué et approuvé et qu'il n'entre pas en contradiction avec le présent Code ou avec les politiques applicables.

Frais personnels

Lorsque nous engageons des frais personnels au-delà d'un seuil minimal pour l'usage des actifs de la Financière Foresters (p. ex., les services de messagerie, les limousines, le courrier, les appels interurbains, les fournitures de bureau et les services d'impression), nous sommes tenus de déclarer et de rembourser immédiatement ces montants à Foresters.

Systemes de communications

Les systèmes de communication et de courrier électronique et l'accès à Internet ne doivent être utilisés que dans le cadre des activités de la Financière Foresters ou pour un usage personnel occasionnel et minime. Ces systèmes de communication sont la propriété de la Financière Foresters et nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les communications que nous envoyons, recevons ou sauvegardons dans ces systèmes soient confidentielles.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la politique sur la sécurité de l'information et aux normes de sécurité connexes de la Financière Foresters ou demandez conseil à un responsable de la sécurité de l'information du service des technologies de l'information de Foresters.

Foire aux questions

Q Je fais du bénévolat auprès d'un organisme local qui vient en aide aux enfants défavorisés. Puis-je utiliser l'équipement de la Financière Foresters pour copier des dépliants pour une collecte de fonds?

R La Financière Foresters encourage la participation à des activités communautaires. Toutefois, votre gestionnaire doit approuver l'utilisation des ressources de la Financière Foresters pour soutenir ces activités.

Q Mon frère m'a donné un logiciel qui pourrait m'aider à préparer une présentation pour une réunion à venir. Suis-je autorisé à l'installer sur mon ordinateur de la Financière Foresters?

R Consultez la politique sur la sécurité de l'information et les normes de sécurité connexes de la Financière Foresters ou encore l'équipe de sécurité de l'information.

L'éthique et la loi



Dans tout ce que nous faisons, nous devons agir de manière à maintenir la confiance que nos membres, nos clients et nos partenaires nous accordent.

Lorsque nous nous trouvons dans une situation qui est visée par certaines lignes directrices ou normes professionnelles, nous devons toujours respecter les normes les plus élevées.

Respect des normes professionnelles

La Financière Foresters mobilise un large éventail de professionnels dans le cadre de ses activités, des services qu'elle offre à ses membres et à d'autres clients et des activités communautaires qu'elle parraine ou auxquelles elle participe. Dans ce contexte, la Financière Foresters s'est engagée à mener ses activités avec intégrité et dans le respect intégral de

l'esprit et de la lettre de l'ensemble des lois et règlements qui les régissent. Le présent Code de déontologie vise, le cas échéant, à compléter et à renforcer les lois ou les règlements locaux.

En plus de respecter le Code de déontologie de la Financière Foresters, beaucoup d'entre nous avons aussi l'obligation de nous conformer aux lignes directrices ou aux normes professionnelles ou réglementaires qui régissent notre conduite. Par exemple, le personnel des services de l'actuariat, de la comptabilité, de l'audit, de l'investissement et juridiques doit s'assurer de respecter

les normes de l'industrie en matière de professionnalisme, d'éthique et de conduite. De même, les professionnels de l'investissement sont tenus de se conformer à un code de conduite reconnu par l'industrie. Ces personnes doivent lire et signer une déclaration annuelle d'adhésion au code de conduite relatif aux investissements et la remettre à la Financière Foresters.

Lorsque le Code de déontologie entre en contradiction avec les autres normes applicables de la Financière Foresters, nous devons toujours respecter les normes les plus élevées.

L'éthique et la loi

Connaissance et respect de la loi

Il nous appartient de nous assurer de comprendre les lois qui influent sur notre travail et de nous y conformer. Si nous sommes témoins ou apprenons l'existence d'une violation des lois ou des règlements ou encore d'un comportement malhonnête, nous devons aussi le signaler. Plus précisément, il nous est interdit de participer personnellement ou de permettre à d'autres de participer à une fraude ou à un vol; au détournement de fonds ou à la falsification des heures travaillées; à l'appropriation illicite de fournitures, de données, de documents, de programmes informatiques ou de temps d'ordinateur; à l'acceptation ou au paiement de commissions ou de remises; à la contrefaçon ou à la falsification de documents ou de dossiers; et à toute modification ou manipulation non autorisée de programmes informatiques ou de documents, entre autres.

Les agressions physiques ou verbales, la possession ou l'utilisation d'une arme dans les locaux de la Financière Forestiers et l'utilisation inappropriée de la propriété ou des normes de sécurité sont toutes expressément interdites. Aucune des personnes visées par le présent Code de déontologie ne doit avoir en sa possession ou consommer de l'alcool ou des drogues illicites sur les lieux de travail dans le cadre de ses activités pour la Financière Forestiers ou lorsque celle-ci conduit ou est passagère d'un véhicule que la Financière Forestiers possède ou qu'elle loue. Bien que de l'alcool puisse être servi lors de certaines activités corporatives ou communautaires ou lors d'autres activités tenues par le service des ventes ou une succursale de la Financière Forestiers,

nous sommes tous personnellement responsables de nous assurer que notre consommation est modérée et de faire preuve en tout temps d'un comportement professionnel.

De plus, les employés doivent respecter toutes les lois applicables qui interdisent ou limitent l'utilisation d'appareils mobiles et de téléphones cellulaires au volant. Par exemple, si nous conduisons pour nous rendre au travail et que nous souhaitons signaler un retard pour notre heure d'arrivée, nous devons le faire conformément à la réglementation de notre territoire de compétence. Les lois locales en vigueur peuvent exiger d'utiliser un appareil mains libres ou de s'arrêter sur le côté de la route.

Foire aux questions

Q Les situations portant sur l'éthique et la loi peuvent être complexes. Comment puis-je savoir si j'agis correctement?

R Parfois, les lois ou les politiques sont claires, mais nous devons souvent interpréter les choses en fonction de la situation. Lorsque nous devons prendre une décision, il est utile de se demander non seulement si nous respectons les politiques de la Financière Forestiers, mais aussi comment elle touchera autrui et comment nous nous sentirions si notre décision était rendue publique. Pourrions-nous honnêtement l'expliquer et la défendre? Votre superviseur est généralement le mieux placé pour vous aider ou, si vous estimez qu'il ne peut résoudre la question, communiquez avec le service des ressources humaines, le service des affaires juridiques et de la conformité ou le gestionnaire de votre superviseur.

Mise en application du Code de déontologie



Remplir le formulaire d'adhésion au Code de déontologie et de la divulgation de conflits d'intérêts

N'hésitez pas à consulter régulièrement le Code de déontologie, car il peut nous orienter dans notre prise de décision éthique. Au moins une fois par an, nous devons tous passer en revue le document dans son intégralité et remplir un formulaire d'adhésion au Code de déontologie et de la divulgation de conflits d'intérêts.

En tout temps, si un changement dans notre situation survient qui pourrait

compromettre notre relation d'affaires avec la Financière Foresters, nous devons le signaler en remplissant un formulaire d'adhésion au Code de déontologie et de la divulgation de conflits d'intérêts à jour.

Le refus de signer et de soumettre ce formulaire sur demande, faire de fausses déclarations ou omettre délibérément des renseignements exigés entraîneront des mesures disciplinaires et, possiblement, un licenciement.

Comment communiquer avec nous

Si vous avez des questions ou des préoccupations ou pour signaler tout

cas présumé de violation du Code, nous pouvons choisir parmi plusieurs des options suivantes :

Discuter de la question avec un gestionnaire ou un dirigeant de la Financière Foresters

- Appelez un représentant du service des ressources humaines de Foresters House, à Toronto, au 416 429-3000, poste 4247. Numéro sans frais : 1 800 461-8431 humanresources@foresters.com
- Appelez un membre du service des affaires juridiques et de la conformité ou de l'audit interne de Foresters House, à Toronto, au 416 429-3000, poste 4097. Numéro sans frais : 1 800 461-8431.
- Rencontrez un membre du conseil d'administration ou le président d'un comité particulier (p. ex., le président du Comité du capital humain et de la gouvernance ou le président du Comité de vérification et de conformité ou le président du Comité du risque et du placement).

– Appelez le directeur des affaires juridiques et chef de la conformité à l'échelle mondiale au 416 429-3000, poste 2530. Numéro sans frais : 1 800 461-8431.

Pour des problèmes plus graves liés à des activités contraires à l'éthique ou frauduleuses présumées ou lorsque nous voulons faire un signalement anonyme, nous pouvons choisir d'utiliser notre service de signalement externe indépendant.

Les activités contraires à l'éthique comprennent les conflits d'intérêts ou les fausses déclarations, le blanchiment d'argent, les pots-de-vin, les problèmes de confidentialité et d'autres types d'inconduite.

Les activités frauduleuses comprennent le vol, la falsification, le détournement de fonds, l'usurpation d'identité, l'usage abusif d'actifs de la Financière Foresters et la falsification de dossiers financiers, de rapports et d'autres documents.

Mise en application du Code de déontologie

Nous encourageons les individus ou les groupes à s'identifier lors du signalement de leurs préoccupations pour faciliter les enquêtes, mais ils peuvent aussi rester anonymes s'ils le souhaitent. records or reports.

Comment communiquer avec nous (suite)

Communiquer avec les services de la conformité à l'échelle mondiale

- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 201-9201.
- Numéro sans frais au Royaume-Uni : 0808 234 2060. Nous serons invités à composer le reste du numéro, soit le 877 201-9201.
- Par voie électronique à l'adresse <https://www.compliance-helpline.com/foresters.jsp> (en anglais) ou
- Écrire à :
Foresters c/o de AlertLine Anonymous
13950 Ballantyne Corporate Place,
Suite 300
Charlotte, NC 28277

Politiques d'appui

Plusieurs politiques et lignes directrices organisationnelles appuient et renforcent notre Code de déontologie, dont bon nombre sont mentionnées dans le présent document. Nous devons bien les connaître et nous y conformer. Nous devons aussi demander conseil dans les situations où des clarifications sont nécessaires.

Les politiques de la Financière Foresters qui appuient le Code de déontologie ou qui ont été mentionnées tout au long du présent Code sont les suivantes :

- Politique anti-fraude
- Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
- Politique en matière de rangement du bureau
- Programme de gestion de la conformité

- Politique sur la sécurité de l'information et les normes de sécurité connexes
- Politique sur la vie privée et la confidentialité
- Politique d'approvisionnement
- Politique de gestion des documents
- Politique de gestion de la conformité réglementaire
- Politique sur le respect en milieu de travail
- Programme de sensibilisation à la violence et au harcèlement au travail

Putting the code into practice

Parmi les autres sources de renseignements, mentionnons :

- Les contrats de travail
- [foresters.com](https://www.foresters.com)
- Les portails des producteurs
- Le portail des employés (politiques organisationnelles)
- Le Code déontologique des bénévoles

Foire aux questions

Q Je pense avoir été témoin d'une violation du Code. Que dois-je faire?

R Toutes les questions sont les bienvenues. Toutefois, il est de notre devoir de signaler toute violation à l'éthique connue ou présumée. Il y a de nombreuses façons d'obtenir des éclaircissements, y compris de façon anonyme. En agissant de la sorte, nous sommes protégés contre toutes représailles.

Q Qu'arrive-t-il si j'utilise le service de signalement indépendant du service de la conformité mondial?

R Si vous utilisez le service de signalement indépendant pour signaler une violation du Code ou une préoccupation à cet égard, le personnel spécialement formé du fournisseur de service créera un rapport confidentiel basé sur votre signalement par téléphone ou en ligne. Vous n'aurez pas à fournir votre nom et vous pourrez rester anonyme si vous le souhaitez. Vous devrez indiquer le pays d'où vous appelez et votre emplacement. Votre signalement sera acheminé de manière confidentielle au directeur des affaires juridiques et chef de la conformité à l'échelle mondiale et aux membres du conseil d'administration de la Financière Foresters. Le fournisseur de services vous fournira un numéro de suivi et un NIP de sorte que vous pourrez suivre l'évolution du dossier ou ajouter d'autres renseignements à votre signalement.

789, chemin Don Mills
Toronto (Ontario) Canada M3C 1T9

Tél. : 1 800 828-1540

foresters.com

Foresters 
Financial

La Financière Foresters et Foresters sont des noms commerciaux et des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel située au 789, chemin Don Mills, Toronto, Canada M3C 1T9) et de ses filiales.
100277 CAN/US/UK (10/16)